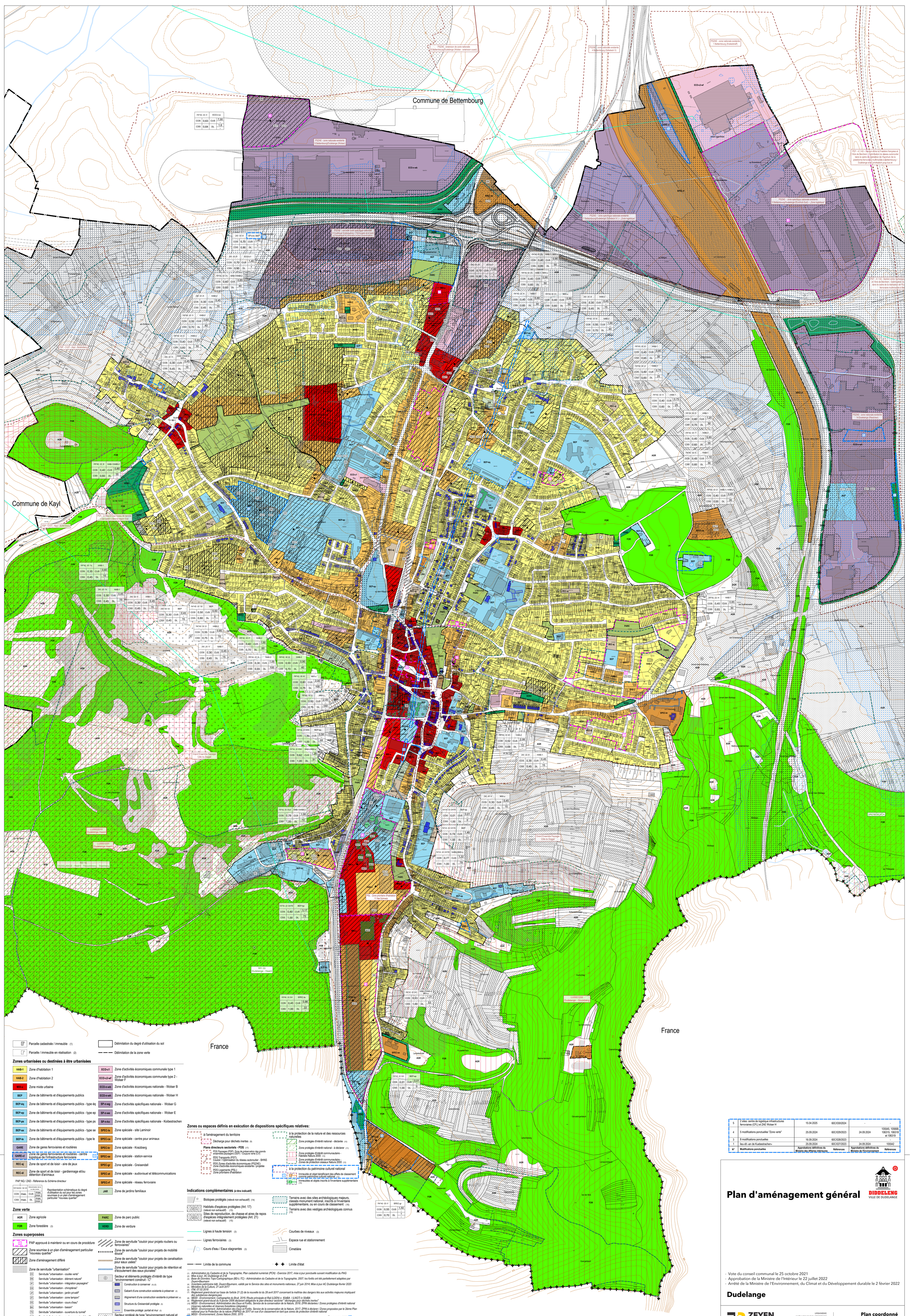

Parcelle cadastrale / immeuble (1)

Parcelle / immeuble en réalisation (2)

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

HAB-1	Zone d'habitation 1	ECO-c1	Zone d'activités économiques communale type 1
HAB-2	Zone d'habitation 2	ECO-c2-wf	Zone d'activités économiques communale type 2 - Wolser F
MIX-u	Zone mixte urbaine	ECO-n-wb	Zone d'activités économiques nationale - Wolser B
BEP	Zone de bâtiments et d'équipements publics	ECO-n-wh	Zone d'activités économiques nationale - Wolser H
BEP-éq	Zone de bâtiments et d'équipements publics - type éq	SP-n-wg	Zone d'activités spécifiques nationale - Wolser G
BEP-ep	Zone de bâtiments et d'équipements publics - type ep	SP-n-we	Zone d'activités spécifiques nationale - Wolser E
BEP-ps	Zone de bâtiments et d'équipements publics - type ps	SP-n-ko	Zone d'activités spécifiques nationale - Koibestrachen
BEP-se	Zone de bâtiments et d'équipements publics - type se	SPEC-la	Zone spéciale - site Laminoir
BEP-le	Zone de bâtiments et d'équipements publics - type le	SPEC-ca	Zone spéciale - centre pour animaux
GARE	Zone de gares ferroviaires et routières	SPEC-kr	Zone spéciale - Kraizbierg
GARE-cl	Zone de gares ferroviaires et routières - centre logistique de l'infrastructure ferroviaire	SPEC-se	Zone spéciale - station-service
REC-aj	Zone de sport et de loisir - aire de jeux	SPEC-gr	Zone spéciale - Greisendall
REC-dl	Zone de sport et de loisir - gardiennage et/ou détention d'animaux	SPEC-at	Zone spéciale - audiovisuel et télécommunications
		SPEC-rf	Zone spéciale - réseau ferroviaire
		JAR	Zone de jardins familiaux

PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Ref. (5)		Dénomination de la / ou des zones	
COS	max.	CUS	max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

AGR	Zone agricole	PARC	Zone de parc public
FOR	Zone forestière (3)	VERD	Zone de verdure

Zones superposées

PAP approuvé à maintenir ou en cours de procédure	Zone de servitude "couloir pour projets routiers ou ferroviaires"
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	Zone de servitude "couloir pour projets de mobilité douce"
Zone d'aménagement différé	Zone de servitude "couloir pour projets de canalisation pour eaux usées"
Zone de servitude "urbanisation"	Zone de servitude "couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales"
CV Servitude "urbanisation - coulée verte"	Secteur et éléments protégés d'intérêt de type "environnement construit - C"
EN Servitude "urbanisation - élément naturel"	Construction à conserver (4) (5)
IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"	Gabarit d'une construction existante à préserver (4)
CH Servitude "urbanisation - chiroptères"	Alignement d'une construction existante à préserver (4)
JP Servitude "urbanisation - jardin privatif"	Structure du Greisendall protégée (5)
ZT Servitude "urbanisation - zone tampon"	Ensemble protégé: portail et mur (5)
CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"	Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"
BA Servitude "urbanisation - bassin"	Zone de bruit (8)
TU Servitude "urbanisation - ouverture du tunnel"	
AT Servitude "urbanisation - aménagement anti-bruit"	
PE Servitude "urbanisation - stationnement écologique à ciel ouvert"	
Zone de risques d'éboulements miniers (6)	
Zone à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (7)	

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

à l'aménagement du territoire

- Décharge pour déchets inertes (9)

Plans directeurs sectoriels - PDS (17)

- PDS Paysages (PSP): Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP) - Coupure verte (CV)
- PDS Transports (PST): Couloir / Optimisation du réseau autoroutier - BHNS
- PDS Zones d'activités économiques (PSZAE): Zone d'activités économiques existante / projetée
- PDS Logements (PSL): Zone prioritaire d'habitation

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- Zone protégée d'intérêt national - déclarée (10)
- Zone protégée d'intérêt national - à déclarer (11)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Habitats Natura 2000 (12)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Zones de protection oiseaux Natura 2000 (12)

à la protection du patrimoine culturel national

- Immeuble et objet bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national (13)
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (13)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (14)
- Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (relevé non exhaustif) (15)
- Sites de reproduction, de chasse et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) (relevé non exhaustif) (15)
- Lignes à haute tension (3)
- Lignes ferroviaires (3)
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
- Limite de la commune
- Terrains avec des sites archéologiques majeurs, classés monument national, inscrits à l'inventaire supplémentaire, ou en cours de classement (16)
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus (16)
- Courbes de niveaux (3)
- Espace rue et stationnement
- Cimetière
- Limite d'état

(1) *Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2017, mise à jour ponctuelle suivant modification du PAG*
(2) *Mise à jour, AC Dudelange et Z+B*
(3) *Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - Administration du Cadastre et de la Topographie, 2007; les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann*
(4) *Inventaire patrimoine bâti, Zeyen+Baumann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, 27 juin 2014; Mise à jour AC Dudelange février 2020*
(5) *Ministère de la Culture, 21 avril 2017*
(6) *ITM, 07.02.2018*
(7) *Règlement grand-ducal sur base de l'article 21 (2) de la nouvelle loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux activités majeures impliquant des substances dangereuses*
(8) *MDDI - Environnement, Cartographie du Bruit, 2016 / Route principale et Rail (LDEN) ≥ 60dBA / (LNGT) ≥ 50dBA*
(9) *Règlement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel " décharges pour déchets inertes"*
(10) *MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2018; ZPIN déclarées / Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales)*
(11) *MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017; ZPIN à déclarer / Zones proposées par le 3ième Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017 en vue d'un classement en tant que zones de protection d'intérêt national*
(12) *MDDI - Environnement, Zones Natura 2000, 2015*
(13) *Institut national pour le patrimoine architectural - INPA (liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale était au 1er septembre 2023)*
(14) *Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17*
- Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2013
- Les biotopes de l'agglomération, Zeyen+Baumann - septembre 2009, Oekobureau - septembre 2019
(15) *Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*
(16) *Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, août 2012*
(17) *Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », « zones d'activités », « logements »*

N°	Modifications ponctuelles	Approbations définitives du Ministre des Affaires intérieures	Références	Approbations définitives du Ministre de l'Environnement	Références
5	2 sites: centre de logistique infrastructures ferroviaires (CFL) et ZAE Wolser H	15.04.2025	60C/030/2024	-	-
4	5 modifications ponctuelles "Zone verte"	25.09.2024	60C/029/2023	24.09.2024	105545, 105668, 106315, 106318 et 106319
3	8 modifications ponctuelles	16.09.2024	60C/028/2023	-	-
1	lieu-dit «an de Kuebestrachen»	25.09.2024	60C/027/2023	24.09.2024	105542

Plan d'aménagement général

DIDDELENG
VILLE DE DUDELANGE

- Vote du conseil communal le 25 octobre 2021
- Approbation de la Ministre de l'Intérieur le 22 juillet 2022
- Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable le 2 février 2022

Dudelange

ZEYEN BAUMANN
Zeyen+Baumann sàrl
36, rue des Prés
L-2349 Luxembourg
T +352 33 02 04
secretariat@zeyenbaumann.lu
www.zeyenbaumann.lu
URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ENVIRONNEMENT
GÉNIE CIVIL

Plan coordonné

échelle 1:5.000

avril 2025